

# LISTE DE CONTRÔLE LORS DU DÉMÉNAGEMENT

- Rendez-vous au CPAS de votre nouveau lieu de résidence et faites la demande de :
  - garantie locative
  - premier mois de loyer
  - prime d'installation
  - crédit relais
- Prenez rendez-vous avec le nouveau propriétaire pour l'état des lieux d'entrée et le paiement de la garantie locative.
- Notez la position des compteurs (gaz/eau/électricité) du nouveau logement dès que vous avez les clés. Contactez le fournisseur d'électricité, gaz et eau pour un signer nouveau contrat.
- Signalez votre déménagement au service population dans la semaine. L'agent de quartier vous rendra visite dans les trois semaines pour constater votre déménagement. Veillez à ce que votre nom apparaisse sur la sonnette.



- Introduisez une demande :
  - d'allocations familiales
  - d'allocation de logement
  - de logement social
  - d'intervention majorée de la mutuelle
- Informez :
  - le Service fédéral des Pensions que vous êtes pensionné
  - votre employeur si vous travaillez
  - l'ONEM, le service emploi de votre région (VDAB, Actiris, Forem) si vous êtes sans emploi, ainsi que le fonds d'aide et votre syndicat
  - votre banque
  - votre opérateur téléphonique / GSM
  - votre mutuelle
  - l'école de vos enfants
- Trouvez un médecin, un dentiste, un pharmacien à proximité de votre nouveau logement.
- Trouvez une nouvelle école pour les enfants et vous-même en concertation avec votre travailleur social.

